

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 avril 2018**

**Rapporteur :  
Madame Gwenaëlle  
GOUZIEN**

**N° 42**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 27/04/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018  
(accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention avec la CAF pour des subventions d'actions innovantes du RAM**

**Signature de deux conventions de versement par la Caf de 5 376 €, pour la réalisation d'un site internet et d'une e-letter par le Ram et pour une action d'accompagnement de la professionnalisation des assistantes maternelles par le théâtre.**

\*\*\*

Le Relais parents assistantes maternelles a créé un site internet « La gazette des poussettes » et une e-letter afin de moderniser la communication avec les assistantes maternelles, les employées de la garde à domicile et les parents.

Par ailleurs, le Ram a proposé un travail d'accompagnement de la professionnalisation des assistantes maternelles par le biais du théâtre et pour cela a sollicité la compagnie du Cailloux pour accompagner le projet.

La Caf reconnaît le caractère innovant de ces actions et accompagne la ville de Quimper par le versement de fonds publics et territoires dédiés aux actions relevant d'une démarche innovante à hauteur de 4 940 € pour le site et la e-letter et de 436 € pour l'accompagnement par le théâtre. Pour cela la ville doit conventionner avec la Caf.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions de financement d'actions innovantes entre la ville de Quimper et la Caisse d'allocation familiales du Finistère.